

Commune de
Béthancourt-en-Vaux

☎ 03 23 52 09 07 📠 09 70 61 51 95
mairie-de-bethancourt-en-vaux@wanadoo.fr

Note d'informations

Comme chaque année avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons quelques règles indispensables pour le bien vivre ensemble dans le respect du voisinage.

Bruits de travaux d'entretien et de bricolage :

Concernant **les bruits de voisinage** il est rappelé qu'un arrêté préfectoral fixe pour les propriétaires privés l'autorisation d'effectuer des travaux d'entretien bruyant aux jours et heures suivants :

Du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Concernant **les bruits de chantier et gros travaux** ils sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures et les dimanches et jours fériés. En cas de travaux révélant un caractère d'urgence, une demande devra être formulée auprès des services de la Mairie.

Feux de jardin :

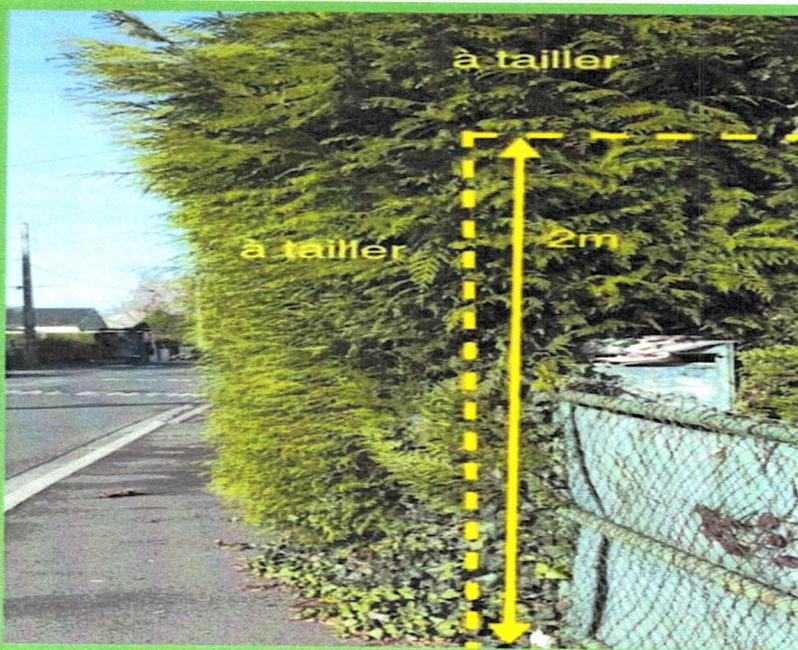
La commune disposant d'un système de collecte pour les déchets verts ainsi que de deux déchetteries à la disposition des administrés il est rappelé que par circulaire ministérielle **les feux de jardin sont strictement interdits** sous peine d'amende (450€).

Entretien des trottoirs :

L'entretien des trottoirs est à la charge de chaque riverain. Les haies, les arbustes et les arbres doivent être taillés pour ne pas empiéter sur le domaine public et empêcher une circulation sécurisée des piétons.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Dépôt à la benne à verres:

Afin de préserver la tranquillité du voisinage des horaires ont été mis en place afin d'effectuer les dépôts à la benne à verres :

Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 19 heures

Le samedi de 10 heures à 17 heures

Il est demandé de ne pas venir faire de dépôt les dimanches et jours fériés.

Les dépôts sauvages autour de la benne sont interdits, cette action est soumise à verbalisation.

Le site de la benne à verre est désormais sous vidéo protection.

Nuisances sonores animaux domestiques

Afin de préserver la tranquillité et la sérénité du village il est demandé aux propriétaires de chien de limiter les nuisances relatives aux aboiements de jour comme de nuit, et de bien vouloir faire le nécessaire afin que cela cesse et que le voisinage ne soit ainsi plus importuné.

Nouveau système d'information pour la Commune: Panneau pocket

Afin de pouvoir transmettre les informations à la population de manière plus rapide la commune a souscrit un abonnement à l'application panneau pocket. Vous trouverez ci-dessous les informations vous permettant d'installer l'application afin de pouvoir accéder aux informations communales.

Retrouvez l'actualité de la Commune sur l'application



Informations

Alertes

Évènements

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

- 2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli ! 